



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 22 février 2024

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 février 2024**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE (a procuration pour Mme REBECHE), GOSSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour M. DAUBA), ZELLER (a procuration pour M. DELAS), THIEBLIN, M. BRUEY, Mmes CHAPUIS, LAPORTE, GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, GORGES-LANDES, M. LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : Mme REBECHE (a donné procuration à M. LAFOURCADE), MM. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), DAUBA (a donné procuration à Mme COURROS), DELAS (a donné procuration à Mme ZELLER), MAULNY, Mmes HERDUAL, DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE).

Un scrutin a eu lieu, Mme GARBAY a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°6

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Budget Principal de la Commune – Etat des AP'CP au terme de 2023 et à Début 2024

Il convient en ce début d'année 2024, de faire un point des différentes OPERATIONS ou AP'CP de la commune de TARTAS, pour des travaux en cours :

OPERATION 9932

HIBE CALMETTE OROPE INDUSTRIE JULES FERRY

Par délibération du 14 décembre 2021, notre assemblée s'est prononcée pour des travaux de réhabilitation réseaux, trottoirs, voirie et aménagements divers, en centre-ville de TARTAS.

Dès 2021, la commune a fait procéder à l'enfouissement des réseaux électriques, éclairage public, télécommunications sur le centre-ville (HIBE, CALMETTE, OROPE, INDUSTRIE) ; la commune a fait procéder à des travaux de renforcement de la sécurité incendie.

En 2022, la voirie de HIBE a été reprise par la commune, et la Communauté de communes a fait le réaménagement de la rue CALMETTE (revêtement des trottoirs à la charge de la commune).

En 2023, la commune a réalisé la voirie et les trottoirs de la rue de l'INDUSTRIE, ainsi que la voirie de la rue des GABARRES. Dans le même temps, la Communauté de communes a fait le réaménagement de la rue d'OROPE (revêtement des trottoirs à la charge de la commune).

Enfin, sur le deuxième semestre 2023, la commune a procédé au réaménagement de la Place de l'HOPITAL (matérialisation des stationnements, création d'espaces végétalisés).

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Dès lors sur 2024 et 2025, la commune va finaliser l'ensemble des travaux de la dernière tranche prévue dans le programme initial, à savoir :

- Création du Réseau pluvial, rue Jules FERRY, estimé 190 000 € sur budget 2024
- Aménagement paysager en parallèle du Parking « BENQUET », en cours d'estimation sur le budget 2024
- Enfouissement des derniers réseaux (dernier tronçon rue Jules FERRY côté Place du LUC, de réseau électricité, éclairage public, télécommunications), premier semestre 2025.

Cette programmation sur deux exercices est coordonnée en fonction des travaux de réhabilitation de la voirie et trottoirs de la rue Jules FERRY, en 2025 par la Communauté de Communes, et l'appui du SYDEC.

Au terme des années 2021 à 2025, la commune aura calé techniquement et financièrement, l'ensemble des travaux de réhabilitation du Centre-ville, continuité de l'aménagement de la Place GAMBETTA, de la Place Aristide BRIAND, et de la Rue Victor HUGO, liaison depuis la route de DAX, Place du LUC, lien avec le pont et la rue Général DE GAULLE.

Habitants, Usagers et attractivité des commerces de l'Hyper centre bénéficieront à terme de ces réhabilitations et aménagements réalisés par la commune.

Sur l'exercice 2023, il a été mandaté 219 424.45 € de l'opération 9932.

Les travaux de la dernière tranche, pour des raisons techniques et de planning ne seront réalisés que sur 2024/2025 ; en effet, la CCPT est aussi partenaire et concernée dans ces gros travaux de centre-ville. On trouve au terme de 2023, des restes à réaliser estimés à 39 874.02 €.

OPERATION 9929

AMENAGEMENT SECURISATION ACCESSIBILITE CREATION TROTTOIRS VILLE

Par délibération du 14 décembre 2021, notre assemblée s'était engagée pour des travaux de trottoirs, de 2022 à 2026 pour un total de 100 000 € permettant de réaliser du linéaire ou du mètre carré de trottoirs, avec des revêtements adaptés sécurisant les déplacements piétonniers, mais aidant aussi à l'entretien quotidien par les services municipaux et notamment le zéro-phyto.

Pour rappel, l'année 2022 avait vu la réalisation des trottoirs rue de HIBE.

En 2023, la CCPT ayant réalisé sous sa maîtrise les trottoirs Rue de l'INDUSTRIE et rue d'OROPE, la commune a engagé des travaux pour les trottoirs de la Place de l'HOPITAL avec du stationnement et des aménagements végétalisés qui correspondent à un montant de restes à réaliser fin 2023 à payer sur début 2024 pour 19 524.48€.

Ainsi pour les années 2024 à 2026, l'autorisation de paiement restera à 60 000 €, à programmer.

OPERATION 9913

AMENAGEMENT PLAINE DES SPORTS TERRAIN SYNTHETIQUE

Une délibération du 14 décembre 2021 a donné le lancement des études pour les futurs travaux de création du terrain synthétique de football sur la Plaine des sports avec divers aménagements et abords.

Une délibération du 25 octobre 2022, suite à l'instruction de dossiers de demandes de subventions, puis leur obtention et les résultats d'études, a permis de proposer le nouveau calendrier de l'opération ; sur la fin d'année 2022, des premiers travaux ont été lancés, concernant notamment les plots pour les futurs mats d'éclairage.

Le montant de travaux, création d'un Terrain synthétique et Aménagements divers ou abords, qui est financé par subventions (DETR de l'ETAT 208 000 €, Conseil Départemental des Landes 172 000 €, Fonds de concours communautaire 140 000 €, monde du Football 120 000 €, dont les premiers acomptes sont rentrés), s'inscrit dans l'enveloppe globale de 1 350 000 € du budget, comme rappelé par délibération du 2 mars 2023.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



N° AP	Libellé	Montant AP TTC	CP 2021	CP 2022	Restes à financer
AP 9913	Am. Plaine des sports, terrain synthétique	1 350 000 €	26 316 €	6 549 €	1 317 135 €

Au terme de 2023, la commune a réalisé et payé un montant de 1 024 995.65 €, et compte en restes à réaliser sur l'opération 9913, un montant de 319 941.88 €.

Il est précisé que la commune percevra aussi le Fonds de Compensation de la TVA sur ces différents travaux.

Il est proposé à notre assemblée de prendre acte de ces éléments.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

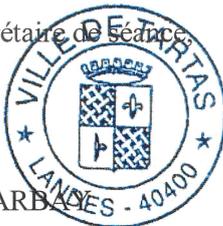
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

PREND ACTE de ces éléments.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Eva GARBAYE

Le Maire,



Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 040-214003139-20240228-2024_A6-DE

